
HELSINKI – Prochaines étapes du CWG-Supervision, du CCWG-Responsabilité et du GAC (2e session)

Mercredi 29 juin 2016 – 10h45 à 12h00 EEST

ICANN56 | Helsinki, Finlande

THOMAS SCHNEIDER: Bien, au cours de cette réunion, nous allons continuer d’avancer avec les discussions concernant le transfert de la supervision des fonctions IANA. Nous avons peu de temps et par conséquent, il me semble que ce n’est pas la peine de consacrer davantage de temps en plénière, à discuter du comité permanent des clients. Nous avons déjà un agent de liaison, d’après les discussions, qui sera désigné. Donc, vu que la date butoir pour la désignation de cet agent de liaison est le 22 juillet, je vous encourage à réfléchir à un bon représentant et je suggère que, dans les prochaines minutes, nous nous penchions sur la piste de travail concernant la responsabilité, étant donné qu’il y a beaucoup d’aspects fondamentaux sur lesquels il faut nous concentrer, y compris le travail de la GNSO sur l’analyse des structures, la modification des structures et si besoin la création de nouvelles structures.

Je donnerai la parole à Tom qui a préparé un très bon récapitulatif de la piste de travail 1 de la responsabilité. Allez-y, Tom.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

TOM DALE :

Merci, Thomas. Bonjour à tous.

Les discussions que nous avons incluses dans le document récapitulatif diffusé il y a quelques semaines montrent que les points de départ de cette discussion, et la réunion de Marrakech au sein du GAC - vous vous souviendrez que le GAC était très enthousiaste par rapport à la conclusion du rapport final du CCWG responsabilité – et dans le communiqué du GAC de Marrakech, le GAC a déclaré que, concernant les recommandations 1 et 2, qui sont les recommandations incluses dans le rapport de la piste de travail 1, de créer une structure de communauté habilitée, le GAC exprime sa volonté de participer au mécanisme de participation à travers une communauté habilitée, en tant que participant décideur en vertu des conditions qui devraient être déterminées en interne. Ces conditions n'ont pas été définies pour l'instant, mais le GAC prend cela comme point de départ pour cette considération.

Je comprends que c'est à nous de discuter de cela maintenant, étant donné qu'on n'est pas revenu sur la question depuis la réunion de Marrakech.

Dans le document récapitulatif, nous avons suggéré un processus à suivre pour repérer et identifier les principes

opérationnels actuels qui ont été également joints à ce document.

Nous avons suggéré de tenir nos discussions concernant les questions de politique qui pourraient comprendre les principes de base du GAC sur le traitement des actions et mesures pour la communauté habilitée.

Deuxièmement, pour préciser quels sont les choix en matière d'abstention de certaines pratiques.

Troisièmement, pour l'élaboration de critères de participation qui s'occupent des situations de prise de décision où le GAC aurait un rôle consultatif.

Concernant spécifiquement les questions où le GAC, comme d'autres AC et SO, participerait à la communauté habilitée, la GNSO commence à se pencher sur les implications de cela, mais au sein du GAC, nous avons identifié différents domaines pour la considération et la décision du GAC, en ce qui concerne l'administration de la communauté habilitée qui est l'entité créée par les statuts constitutifs pour regrouper les participants décideurs, ce qui comprend le GAC bien sûr.

Les procédures, pour s'occuper des remises en question des mesures prises par le conseil d'administration exigeront du GAC d'examiner ses parties prenantes pour recevoir des demandes

de remise en question des actions ou mesures du conseil d'administration.

Si un membre de la communauté se rapproche du GAC pour lui demander de remettre en question ou de contester une décision du conseil d'administration, quelle serait l'attention portée à cette demande? Quelles seraient les personnes pouvant s'adresser au GAC pour présenter ce type de demande? Le GAC s'occupe-t-il exclusivement des gouvernements et des autorités publiques?

Il est également de définir des procédures pour le GAC afin de pouvoir définir des délais spécifiques, tels que prévus dans les statuts constitutifs. Ces délais, dans certains cas, pourraient exiger la participation de tous les participants décideurs dans les périodes intersessions, sans devoir attendre la réunion suivante de l'ICANN.

Voilà donc les questions pratiques résumées dans notre document récapitulatif.

Il y a également un rapport entre ces points inclus dans le document et les principes opérationnels, mais nous suggérons que dans notre rôle consultatif, nous essayons d'échelonner l'approche politique d'abord, puis de structurer les règles qui seront définies. Ensuite, en tant qu'élément final, nous proposons de modifier les principes opérationnels, de les voir

comme un moyen pour atteindre un but. Mais il faudrait donc d'abord examiner quel est notre but afin de pouvoir définir les procédures à suivre.

Vu que le GAC sera maintenant un participant décideur à partir de septembre, quand les nouveaux statuts constitutifs entreront en vigueur, il faudra voir quelles sont les suppositions que nous allons prendre pour acquis ou à partir desquelles nous allons tirer nos conclusions.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Je vous remercie pour cette présentation.

Comme vous le savez tous, il y a beaucoup d'éléments d'importance clef sur lesquels il faut que l'on commence à travailler tout de suite. Je vous donnerai donc la parole pour commenter, poser des questions, exprimer votre avis. C'est le moment de commencer à participer.

BRESIL : Merci, Thomas. Bonjour à tous.

Je voudrais rebondir sur la participation des membres du GAC dans le cadre des travaux du CCWG responsabilité et je voudrais d'abord remercier notre collègue du Niue d'avoir retiré sa candidature en tant que membre du GAC auprès du CCWG

responsabilité. Le Brésil considère que le rôle des membres du GAC désignés au CCWG responsabilité est un rôle clef pour le succès de l'exercice de la piste de travail.

Comme nous l'avons déjà dit, les membres du GAC devraient être très impliqués dans ce processus. Les anciens membres, les membres actuels et les autres collègues du GAC devraient tous avoir les mêmes occasions de participer à cet exercice. Les membres devraient, de même, avoir une connaissance profonde de la piste de travail 1, alors que la piste de travail 2 ne devrait pas modifier mais plutôt se développer à partir des résultats de la piste de travail numéro 1. Finalement, le Brésil sera en mesure d'assurer l'un des cinq postes réservés aux membres désignés par le GAC.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Je vous remercie de vous montrer aussi souple et je remercie également le Niue qui a retiré sa candidature, vu que ce retrait nous laisse cinq candidats pour les cinq sièges auprès du CCWG. Ce seront les candidats de l'Iran, de l'Iran, du Brésil, du Danemark et de l'Argentine.

Cela nous permettrait peut-être de vous demander quel est votre avis, pour voir si cela vous semble acceptable en tant que représentant de l'adhésion du GAC dans le cadre de la piste de travail numéro 2 du CCWG, sachant que le statut des

participants est disponible pour nous tous, et qu'il y a beaucoup de membres du GAC qui ont déjà utilisé cette possibilité au cours de la piste de travail numéro 1. Nous espérons que ce sera également le cas pour le piste de travail numéro 2. Vu que le CCWG s'attend à recevoir la confirmation des membres que nous comptons envoyer en tant que représentants au sein de leur groupe, je voudrais savoir si ces candidats vous semblent acceptables.

Oui ? Le panama.

PARAGUAY : Merci, Thomas. Est-ce que vous avez besoin d'obtenir une réponse maintenant ? Ou vous voulez qu'on les envoie par écrit ?

THOMAS SCHNEIDER : Non, les procès-verbaux enregistreront ce que vous dites, donc on va le faire à l'oral. C'est le plus simple.

PEROU : Le Pérou souhaiterait soutenir la nomination des cinq représentants auxquels vous avez fait allusion, surtout l'Argentine et le Brésil.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

On va plutôt faire l'inverse. Y-a-t-il des personnes qui n'approuvent pas ces cinq candidats ?

Je ne vois pas de main levée et en l'absence de commentaires, je tiens cela pour accepté. Bien sûr, il est clair qu'ils participeront et qu'ils nous informeront tous au sujet des réunions et coordonnerons leurs travaux entre eux pour voir qui assurera chaque partie du travail. Nous espérons que cela fonctionnera, nous leur faisons confiance.

Cela dit, revenons maintenant à la question de comment évaluer, comment garantir que nos procédures et nos structures internes nous permettent de faire ce que nous voulons et ce que nous devons faire dans le cadre de cette nouvelle structure.

Cela est composé de deux éléments, comme Tom l'a dit. D'une part, il se peut que l'on doive arriver à une compréhension commune de la manière dont nous devrions participer à cette communauté habilitée. Si je ne me trompe pas, on n'était pas tous d'accord au niveau de la manière dont notre participation devrait se faire, on devrait par conséquent élaborer des critères, des mécanismes ou des indicateurs nous permettant de savoir comment agir. Une fois que l'on se sera accordé sur la manière de participer, on devra peut-être créer un mécanisme ou revoir les structures existantes. Ce sont donc les deux possibilités.

Ma question à ce point-là est de savoir si cela devrait correspondre au groupe de travail des principes opérationnels ou si l'on devrait créer un processus indépendant qui soit spécifiquement lié au travail de responsabilité.

On devrait profiter de ce moment pour pouvoir identifier les étapes suivantes et le chemin que nous voulons suivre avec nos travaux.

Je vois l'Iran, puis le Danemark.

IRAN :

Merci, Thomas.

Il me semble que ce n'est pas la peine de se presser, qu'on peut prendre notre temps avant de décider de ce statut controversé que nous avons, qui est composé de deux composantes, justement. Il y a cinq unités constitutives, parmi lesquelles deux sont des organisations de soutien et deux sont des comités consultatifs – trois sont des organisations de soutien, d'ailleurs.

Dans notre précédent communiqué, nous avons déjà exprimé notre souhait de rester un comité consultatif, donc notre décision, et toutes nos décisions à venir, ne devraient pas être contradictoires avec ces principes concernant le consensus.

Cependant, nous avons également dit dans notre communiqué que nous sommes contents d'avoir été habilité, d'avoir maintenant la possibilité d'exercer nos droits.

Comment exerçons-nous nos droits ? Voilà la question dont nous devons discuter et pour laquelle nous devons décider si nous voulons agir au cas par cas, ou si nous voulons procéder différemment.

Je pense que parmi les cinq comités et organisations, il y en a une qui est proche de nous mais pas exactement identique. Il s'agit d'un autre comité consultatif, à savoir l'ALAC. Ils ont un directeur, nous n'avons pas de directeur désigné par le vote, mais nous en avons un qui n'a pas le même niveau d'indépendance.

Cependant, nous ne pouvons pas décider maintenant parce qu'il est trop tôt, mais nous ne devons pas maintenir ces positions contradictoires. Il faut que l'on reste un comité consultatif et que l'on exerce toujours notre rôle de prise de décision.

Il faut donc trouver un point entre ces deux aspects pour maintenir notre faculté de conseil, et puis pouvoir réagir au cas où il y aurait des situations avec lesquelles nous sommes en désaccord. Nous ne participerons pas à toutes les prises de décision, nous n'aurons pas des intérêts dans tous les aspects dans lesquels l'ICANN est impliqué. On est un peu différent du

reste des acteurs, mais l'approche de l'ALAC pourrait peut-être nous aider à faciliter notre processus de prise de décision.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Iran.

Le Royaume-Uni.

Excusez-moi, c'est le Danemark.

DANEMARK : Merci, monsieur le Président.

Le Danemark a été proche de l'Angleterre pendant très longtemps, il y a beaucoup de gens en Angleterre qui ont des noms de famille d'origine danoise, mais cela n'a rien à voir, ici.

Je vous remercie, et je remercie également Tom, d'avoir fait le point sur l'importance d'étudier notre but et notre capacité, la capacité dans laquelle nous voudrions agir à l'avenir.

Comme vous dite, monsieur le Président, il pourrait y avoir différents avis à ce sujet, et jusqu'à ce qu'on ait décidé comment nous voulons participer au processus de prise de décision, il faudra continuer à discuter de la question. Je pense que c'était également le message de Kavouss. Il me semble avoir compris qu'il y aura une discussion qui

nous prendra quelques réunions pour pouvoir définir exactement quel devrait être notre rôle.

D'autre part, si la transition se concrétise – et c'est ce que nous espérons, bien sûr – elle entrera en vigueur à la fin du mois de septembre. Nous avons beaucoup discuté, au sein du GAC, et il me semble que l'ensemble du comité estime que nous devrions conseiller autant que possible.

Dès le 1^{er} octobre, nous pourrions déjà présenter des avis et conseiller. Il se peut qu'il y ait une demande à l'automne, de la part d'un des AC ou d'une des SO, il faut par conséquent que l'on définisse nos procédures pour essayer de définir la manière dont nous envisageons de travailler. Nous pourrions travailler sur les procédures et définir comment nous allons nous impliquer dans les différentes étapes, bien que ce ne soit pas la peine d'arriver jusqu'à la dernière partie - je crois qu'on a appelé ça le niveau huit - parce que cette dernière partie, ou niveau huit, implique la décision au niveau des pouvoirs de prise de décision. Or, cela sera une question controversée sur laquelle il faudra qu'on discute beaucoup et en profondeur.

Soyons pragmatiques, essayons de définir la façon dont nous comptons participer aux premières étapes du rôle que nous aurons.

Que ce soit au sein d'un groupe ou d'un autre, le Danemark est souple là-dessus, et il nous semble important que le travail démarre dès que possible.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Finn.

C'est ce que je pensais aussi, il me semble qu'il faudrait commencer par la partie simple et que ce serait le plus pratique, étant donné que nous n'aurons pas à voter dans les prochaines semaines. Il faudrait qu'on se mette d'accord sur les mécanismes d'abord, pour passer au niveau détaillé par la suite.

Il ne faut pas que toute la discussion ou toutes les décisions attendent jusqu'à la résolution les différences principales. Mais, au bout du compte, il va falloir définir cela également, à un moment ou à un autre. De toute façon, c'est vrai, moi aussi je suivrai avec cette idée de commencer par le fondement et de passer au bâtiment du reste de la structure par la suite.

Y-a-t-il d'autres questions ou remarques ?

La Suisse.

SUISSE : Bonjour à tous. Je vous remercie de m'avoir cédé la parole.

Je voulais aborder un autre élément que nous pourrions prendre en compte au moment d'analyser les modalités et les conditions de participation. Il se peut qu'il s'agisse d'une approche très pragmatique, pas très créative ni pratique, mais l'idée consisterait à

prendre notre expérience en tant qu'organisation statutaire comme base, parce que nous avons fait, déjà, des choses qui se rapportent à ce que l'on fait.

Au fur et à mesure que nous avançons sur ce processus, et si nous tenons compte des participants prenant des décisions au sein de la communauté habilitée, si nous tenons compte des communautés statutaires au sein ou dans le cadre du CCWG responsabilité, nous verrons qu'ils sont pratiquement identiques. Il y a des modalités de participation qui sont, en quelque sorte, semblables, mais elles sont en même temps différentes d'autres fonctions de conseil.

Nous avons déjà une expérience de deux ans. Nous avons travaillé sur la base de cette expérience, nous avons créé les critères d'engagement au sein du CCWG, qui ne peuvent pas, bien sûr, être directement transposés dans ce cadre de façon rigoureuse, mais dont nous pouvons tenir compte.

Un aspect qui serait peut-être différent et qui pourrait nécessiter des ajustements, c'est tout ce qui concerne les délais et les dates butoir. On dit, parfois, que le GAC réagit lentement. A vrai dire, nous avons pu, disons, apporter, présenter notre point de vue au sein du CWG et du CCWG, l'année dernière et au cours de cette année. Nous avons vraiment beaucoup appris à propos de cette réaction rapide que nous pouvons avoir. Et nous estimons que nous pourrions agir dans la participation progressive et dans les procédures de la communauté

habilité. Il se peut que nous ayons besoin de cadres temporels et de procédures utilisées dans d'autres organisations, et que cela puisse donner comme résultat des processus de prise de décision plus efficaces, moins lourds, et que cela nous permette de prendre des mesures.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Je pense que vous avez soulevé une série de questions très importantes.

A vrai dire, nous avons joué un rôle de décideur au sein du CCWG, même si nous ne nous en sommes pas aperçu. Dans le CWG et dans le CCWG, il faut tenir compte de la question des délais et dates butoir. Nous avons pu coordonné nos positions et nos points de vue au sein du GAC sur des périodes inhabituelles pour nous. Si nous tenons compte des dates butoir et de leur succession, nous voyons que certaines périodes sont très courtes – nous avons par exemple un mois – pour certaines décisions. Nous devons pouvoir utiliser une structure d'émettre des alertes précoces. Ces questions de procédure silencieuse, c'est quelque chose que n'avions pas pu faire auparavant.

Je vois que le Brésil veut prendre la parole, puis le Canada, puis le Royaume-Uni, puis l'Argentine. Voilà.

BRESIL :

Merci, monsieur le Président. Je veux apporter mon soutien à ce que monsieur le délégué de la Suisse a proposé. Je suis d'accord en ce sens que, nous, en tant qu'organisation statutaire, le GAC, a prouvé qu'il peut avoir un vrai pouvoir de décision, nous avons prouvé que nous pouvons le faire et prendre des décisions et que nous pouvons participer à cette communauté et au fonctionnement de ce mécanisme de la communauté.

Je suis également d'accord avec messieurs les délégués de l'Iran et du Danemark, en ce sens que nous ne devrions peut-être pas nous presser de prendre des décisions en ce qui concerne les principes opérationnels du GAC. Il me semble que nous devons prendre des décisions à un certain point et que nous devons les définir. Moi, je serais donc pour la définition de ces principes, pour qu'on ait un calendrier.

Par rapport à la participation à toutes ces étapes que l'on vient de mentionner, notre engagement dans la communauté et notre rôle consultatif, ce sont des points à prendre en compte, mais il faut aussi tenir compte du moment du vote. Il faut que nous parlions, que nous travaillions sur des dates butoir bien concrètes.

CANADA :

Merci, monsieur le Président. Je parlerai très brièvement.

Je suis d'accord avec ce que le représentant du Danemark a commenté. Je voudrais proposer ceci : une fois que le GAC aura travaillé sur les critères, il faudrait que ces derniers soient publiés pour promouvoir la transparence. Cela nous aiderait à être cohérent par rapport aux recommandations de l'ATRT.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Vous devez savoir, j'en suis sûr, que le GAC a l'intention de continuer à agir et à jouer un rôle de participant dans le cadre de la communauté habilitée.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci, monsieur le président. Moi aussi je suis d'accord avec les orateurs qui m'ont précédé. Je crois que nous devons tenir compte, de façon très précise, du fait que la communauté est au courant de ce que le GAC décide de faire. Sur cette voie de l'intervention progressive, il y a des phases de décision qui impliquent l'utilisation de seuils, et ces seuils doivent être prévisibles, en ce sens que le GAC, actuellement, sera l'un des participants des SO et des AC pour déterminer l'application de ce seuil pour une décision. Je pense que nous devons avoir une clarté d'esprit par rapport aux délais de prise de décision.

THOMAS SCHNEIDER : L'Argentine.

ARGENTINE : Je voulais exprimer mon accord par rapport aux propos de mes collègues de la Suisse et du Brésil. Je crois que le GAC a fait des progrès dans son processus d'engagement et de participation. Il faut que nous tenions compte non seulement de cela, mais aussi du schéma multipartite. Je crois que nous sommes tous en ce sens que nous donnons notre soutien à ce calendrier. Selon ce scénario, toutes les parties prenantes jouent un rôle important. Le rôle des gouvernements sera aussi un rôle pertinent et important pour d'autres processus.

Je m'arrête ici mais c'était quelque chose que je voulais mentionner pour que nous en tenions compte.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. D'autres commentaires ? Les Etats-Unis.

ETATS-UNIS : Merci, monsieur le Président, ainsi qu'à mes collègues qui ont pris la parole auparavant.

Pour parler de ce thème très important, les Etats-Unis estiment que le GAC – nous ne nous opposons pas au fait que le GAC exerce des facultés en représentation de la communauté. Nous estimons que

l'idée de la participation du GAC, en ce qui concerne les facultés de la communauté en tant qu'agent de liaison sans pouvoir de vote est correcte. Les négociations se poursuivent, mais notre proposition par rapport à l'exercice des facultés de notre communauté est toujours la même.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, les Etats-Unis.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions ?

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci. Excusez-moi de reprendre un point en particulier. Je ne voulais pas manquer de mentionner que sur la voie de l'intervention progressive, nous ne pourrions probablement pas avoir des réunions en présentiel. C'est quelque chose que nous garder présent à l'esprit au moment où nous parlons de notre vitesse de réponse et de réaction.

THOMAS SCHNEIDER : Oui, merci. Je suis tout à fait d'accord avec vous, vous avez absolument raison.

Nous avons eu ceci dans le CCWG, lorsque nous avons eu les périodes de commentaire public, pendant l'intersession et nous avons fait des

téléconférences. Bien des fois, en cas de problèmes ou de controverses, il faut en tenir compte. Si nous pouvions enfermer tous ceux qui doivent décider dans une salle et les laisser enfermés jusqu'à ce qu'ils prennent une décision, mais nous ne le pouvons pas dans une téléconférence puisqu'il y a des limites imposées par le temps. Merci, Mark.

Le monsieur qui est au fond de la salle.

SWAZILAND :

Merci, monsieur le Président.

Je suis d'accord pour que le GAC retienne le pouvoir du droit de vote et pour qu'il prenne des décisions au sein de la communauté. Cela ne se fera probablement pas tous les jours, mais nous avons ce droit que nous pouvons exercer lorsqu'une situation l'imposera.

Maintenant, ce qui m'inquiète un petit peu – excusez-moi si je mentionne tout ceci maintenant – mais nous connaissons la position des Etats-Unis. Pendant cette période de la transition, le gouvernement des Etats-Unis a dû prendre certaines décisions par rapport à la transition, et nous avons tous une position en ce qui concerne la participation du GAC. Il me semble que cela nécessite une explication un peu plus claire de la position que l'on adopte ou du point de vue que l'on adopte, parce que nous savons qu'il s'agit d'une décision qui en est à cette étape d'élaboration. Alors il faudrait nous

expliquer un peu mieux pourquoi ils adoptent ce point de vue quant à la participation du GAC.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, le Swaziland.

Bien, il y a des points de vue assez divers. Il y en a qui sont d'accord, il y en a qui y voient un problème, mais le consensus que l'on a pu obtenir, c'est que nous conserverions toutes les options proposées.

Je ne sais pas si le représentant des Etats-Unis veut réagir à ce que le représentant du Swaziland a dit.

ETATS-UNIS : C'est un point dont on a parlé tout à l'heure, et les Etats-Unis ont eu une position assez claire en ce sens-là. Si le GAC devait exercer une fonction au sein de la communauté, il deviendrait, se transformerait en un organisme expert donnant son avis sur les politiques publiques au conseil d'administration. Son rôle deviendrait plutôt opérationnel.

Je ne pense pas que cela soit efficace. Je ne pense pas que ce soit une position très radicale ni que cela soit différent de certaines positions que nous eues auparavant.

JAPON : Merci, monsieur le Président. C'est le représentant du Japon.

Par rapport au GAC et à sa participation dans la communauté habilitée, je crois que le GAC devrait continuer à jouer un rôle consultatif et exercer ce droit de vote en dernier recours.

Nous devons aussi analyser cette opération en particulier pour l'avenir de l'ICANN.

THOMAS SCHNEIDER : En fait, cette analyse des situations au cas par cas semble être une partie de la solution.

IRAN : Merci, monsieur le Président. Deux questions qui sont liées.

Imaginons que les statuts constitutifs soient adoptés. Une partie de ces statuts est directement liée aux activités du GAC. Si l'on veut changer cela, il faut comprendre que cela implique des risques pour nous. Par rapport à la notion de la capacité de notre caractéristique consultative, nous avons permis qu'il y ait un changement des statuts constitutifs. Imaginez-vous comment cela peut avoir des effets sur notre position ? Imaginez que l'on change la mission de l'ICANN ou du conseil d'administration, partiellement, cela aurait des retombées sur les questions de politique publique ? Que ferons-nous ?

Continuerions-nous à être silencieux sans rien dire ou bien mettrions-nous en œuvre notre rôle consultatif ?

Cet examen au cas par cas est très important, c'est un mécanisme capital et nous devons essayer de voir comment nous pouvons le mettre en œuvre.

Dans les nouveaux statuts, le silence ne signifie rien. Cela ne signifie pas que nous sommes d'accord ni que nous sommes en désaccord.

Un autre point que je veux aborder, c'est la question du consensus. Dans les statuts, on dit que c'est au GAC d'éviter que le GAC tout entier ne soit l'otage d'un seul gouvernement. Il faut donc voir comment nous allons travailler là-dessus. Cela ne dépend pas de la communauté, cela dépend du GAC et c'est une décision que nous devons prendre. C'est très important, nous devons voir comment nous allons travailler là-dessus. S'il y a un pays qui n'est pas d'accord avec un autre pays, il ne s'y opposera pas, c'est un élément capital qui doit être étudié et défini au sein du GAC et qui constitue l'une des questions fondamentales pour nous dans les statuts généraux. En particulier, si notre avis n'est pas respecté, aucun pays ne doit bloquer, nous n'avons rien à dire sur ce point.

Un autre point important, monsieur le Président, concerne la réaction par rapport aux dates butoir très serrées. Je pense que c'est très difficile pour le GAC, à moins que nous n'ayons un nouveau mécanisme permettant d'agir dans ces périodes qui sont si courtes. Si

nous attendons la prochaine réunion, ce sera trop tard. Il faut donc envisager comment nous allons aborder ceci, quand et comment nous allons soulever la question : comment allons-nous prendre nos décisions et à quelle vitesse les prendrons-nous ? Il n'y a pas d'expérience de réunions sans présentiel. Pour nous, il est très difficile de résoudre ou prendre une décision lorsqu'on travaille dans le virtuel. D'abord, parce qu'il n'y a qu'une participation restreinte, ensuite parce qu'il n'y a pas de réaction aux questions soulevées par le président ou les orateurs. Alors on le reporte, ce qui signifie quand on le reporte que le GAC réexaminera ça, mais n'a pas encore de point de vue sur le sujet. Ce sont des éléments très importants et dont il faut tenir compte.

Maintenant, si la transition n'a pas lieu, le conseil d'administration a très clairement exprimé sa position. Il a dit que la plupart des décisions par rapport au travail de presque quinze mois – donc il me semble que nous avons beaucoup de travail à faire entre cette réunion et la prochaine pour voir comment mettre en œuvre tout cela. Le plus important, c'est d'éviter que le GAC ne devienne l'otage d'un seul gouvernement.

Merci, monsieur le Président.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Kavouss. Comme vous l'avez dit, ce qui va se passer, de toute façon, c'est qu'il y aura une réforme, une modification de tout ce qui

concerne la responsabilité. Cela ne revient pas du tout aux Etats-Unis et à ses décisions en interne. C'est quelque chose que nous devons soulever, c'est une question que nous devons soulever au sein de l'ICANN.

Vous avez dit quelque chose de très intéressant sur le consensus et les mécanismes dont nous disposons. C'est quelque chose sur quoi nous devons commencer à travailler dans le cadre de nos principes opérationnels. Parce que nous avons certaines dispositions par rapport à l'application de ces principes opérationnels. Nous devons peut-être employer le temps dont nous disposons pour définir comment nous allons aborder ce thème-là et travailler dessus.

Il se peut que nous ne parvenions jamais à autre chose qu'une solution intermédiaire, un espèce de compromis entre ceux qui préfèrent une position plus active et ceux qui aimeraient un rôle comme celui que nous avons face au conseil d'administration. C'est différent et tout à fait nouveau. La structure habilitée n'est pas comparable à ce que nous faisons. Voilà un nouveau processus dans lequel tout le monde a un nouveau rôle.

Mais par rapport à ce que le Danemark a dit, nous pouvons créer des critères pour la participation et adopter une approche pour le processus de prise de décision en interne du GAC, en ce qui concerne les thèmes dont la Suisse a parlé, à savoir comment nous allons travailler pour notre prise de décision dans la présentation de nos

points de vue au CWG et au CCWG. Il y a eu de bonnes pratiques en ce sens et même dans la période intersessions, je crois que ce qui suscite des controverses, c'est le plus difficile. Mais le caractère de controverse ne présuppose pas que les procédures utilisées dans la période intersessions n'auront pas de résultats.

Nous pourrions partir de notre expérience et je pense que vous avez peut-être des idées pour nous donner une idée de comment commencer. Vous pourriez nous expliquer quels pourraient être les critères pragmatiques et analyser chacune des étapes de cette procédure d'intervention progressive. Vous pourriez nous présenter un point de vue pragmatique de la manière dont on pourrait participer à l'étape 1, puis 2 et ainsi de suite. Pour voir aussi quel est le texte et quel est le travail que nous faisons à partir de notre expérience au sein du CCWG. Il faut voir quels ont été les éléments les plus utiles qui nous ont guidés dans notre travail et voir quelle est la première version préliminaire quant à notre participation.

TOM DALE :

Merci. La manière de s'exprimer ou la rédaction choisie pour les thèmes présentés par le CIG forment la base de ce résumé. Je pense que nous sommes plus ou moins tous d'accord sur les conditions et contraintes légales, ainsi que sur les questions de politique. Ce serait probablement possible d'établir une liste des documents disponibles et de ce qui est établi dans la version préliminaire pour cette réunion.

Nous pouvons nous en servir comme d'une base pour un ensemble de principes et ainsi essayer de trouver quels sont les principes opérationnels dans ce processus d'intervention progressive et quelles sont les réclamations dans ce cadre. Nous devons voir comment nous pouvons faire cela et cela sera bien sûr fait au sein du GAC.

Nous, en tant que secrétariat, nous estimons que nous devons avoir une sorte d'orientation, un guide qui pourraient être très utiles par rapport au rôle que pourrait tenir le groupe des parties prenantes du GAC pour leur assistance. Je pense que nous pouvons accorder notre soutien, notre collaboration dans la rédaction, mais cela devrait être un travail dirigé par un groupe de membres du GAC capables de travailler avec nous et nous diriger. Ça me semble très important à faire dans les mois à venir. Nous sommes satisfaits et heureux de pouvoir vous aider là-dessus.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Tom. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur votre collaboration. Cette équipe soutiendra Tom de manière informelle et nous te remercions des discussions que nous avons eues jusqu'ici.

BRESIL : Merci, monsieur le Président. Je voudrais remercier notre collègue du Swaziland d'avoir soulevé cette question fondamentale, parce que j'ai un peu le sentiment que nous revenons sur les discussions que nous

avons eues à Marrakech, c'est-à-dire que nous abordons des points déjà résolus, pour lesquels on a trouvé une solution. Je pense que nous devrions avancer sur la base des décisions que nous avons déjà prises. Il y eu des décisions très difficiles à prendre sur la base de toutes les concessions que chacune des parties concernées à dû faire.

Autrement, nous reprendrions l'étude de questions déjà résolues. La décision prise était la suivante : Le GAC acceptait son rôle en tant que participant décideur. Maintenant nous devons voir comment mettre cela en pratique. Mais jusque là, c'est déjà décidé et il n'y aura pas de discussion : le GAC sera un participant ayant le pouvoir de décision.

IRAN :

Merci, monsieur le Président. Il me semble que nous devons lire le communiqué et voir ce qu'il dit vraiment. Nous n'avons pas lu ce que le Brésil dit. Ce n'est pas ce que dit le communiqué. Il y a ici les qualifications. Nous ne devons pas créer une division au sein du GAC. Nous devons respecter la décision prise et nous devons respecter le texte du communiqué, qui ne dit pas ce qui vient d'être dit.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. Je crois que nous sommes tous d'accord, dans le sens où il faut aller de l'avant et ne pas reprendre ce qui a déjà été résolu, mais le

langage diplomatique est justement un langage diplomatique. La question est donc cette marge d'interprétation qu'il y a toujours.

Ici, la question c'est que nous devrions bâtir quelque chose sur des bases communes et la divergence est naturelle, mais il faudrait trouver une façon de travailler sans divergence. Je sais que nous ne sommes pas d'accord sur tous les détails mais nous devons bâtir à partir des éléments que nous avons en commun.

SUISSE :

Merci beaucoup de m'avoir cédé la parole.

Il se peut que cette idée de progrès, de vision pragmatique pour les nouveaux statuts, qui seront en vigueur en octobre, je crois, suivant que la transition a eu lieu ou non, cela fait partie des réformes de la responsabilité. Donc dans ces statuts et les procédures établies, nous avons déjà pu connaître les périodes et dates butoir. Ce que nous devons faire maintenant, c'est voir comment nous allons participer dans le cadre de ces périodes. Voilà donc une partie de ce que nous avons à faire et nous pouvons y parvenir. Je pense qu'il n'y a rien qui puisse poser problème ici, parce que nous nous sommes mis d'accord à maintes reprises, en ce sens que nous tenions le rôle de décideur ou de conseiller, nous participons de toute façon. Comment faisons-nous pour participer? Quels sont les périodes ou les délais nous permettant de le faire? Ce sont des choses que nous devons examiner, ce sont des choses qui font que nous devons mettre dans

les statuts nos procédures opérationnelles et nos procédures de travail.

Il y a bien sûr une autre question qui se présente, nous pouvons tous lire ce qui a été dit et écrit à Marrakech, mais nous avons dit là notre volonté de participer en tant que décideur sous des conditions à déterminer en interne.

Encore une fois, ce langage diplomatique que nous avons utilisé ici, au GAC, ainsi que dans d'autres unités constitutives de l'ICANN, si on prend le temps de prendre en compte dans le détail la rédaction, on peut comprendre qu'il y a une volonté de se présenter en tant que participant décideur et que les conditions sont à déterminer en interne.

Pour faire écho à ce que notre collègue danois a dit, les thèmes concernant les conditions, leur degré de sévérité ou d'exactitude et si nous allons participer en tant que participant décideur pour un petit pourcentage de cas ou pas, le traitement de ces thèmes en est à ses dernières étapes. A un moment, dans ce mécanisme de participation progressive, il y avait à peu près neuf étapes. Je ne me souviens pas exactement il y en a maintenant, mais la question se rapporte aux dernières étapes, cette question de la controverse.

Je crois donc que nous pouvons identifier ces procédures, que nous n'avons pas de problèmes dans les premiers pas puisque nous ne décidons de rien. Nous sommes plutôt dans une conversation que

nous tenons avec le reste de la communauté. Une fois que nous aurons tout cela par écrit, nous devons donc prendre cette dernière décision pour savoir si nous en sommes à l'étape 7, 8 ou 9, si notre voix est respectée ou si ce n'est qu'une voix et quelles sont les conditions auxquelles nous tenons. Nous devons discuter de pas mal de choses. Je crois que nous devons nous centrer sur ce que nous cherchons et être aussi pragmatique que possible. Nous devons aussi limiter les champs ou les thèmes où nous sommes en désaccord et pour lesquels il faut absolument trouver des solutions. Je ne pense pas que nous devions reprendre toute la discussion.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la Suisse.

Ce que disait l'Iran aussi était intéressant. On essaie de suivre ce que fait la GNSO dans ce domaine, ce qui est surtout d'intérêt pour les autres comités consultatifs, en particulier pour l'ALAC qui est le plus proche de notre similaire concernant notre rôle dans le cadre de l'ICANN, au-delà des différences, comme le disait l'Iran.

Y-a-t-il d'autres questions, d'autres commentaires, d'autres propositions pratiques ?

Oui, l'Indonésie.

INDONESIE :

C'est une question rapide pour vous, Tom.

Je suis d'accord avec l'Iran, en termes généraux. C'est vrai qu'il faut se réunir en personne, et d'ailleurs j'ai demandé à plusieurs collègues qui sont ici ce qu'ils en pensaient, qu'est-ce qu'ils pensaient que l'on pouvait faire par courrier électronique, mais ce n'est pas pareil. Je voudrais donc savoir quel est votre avis concernant l'approche ou la manière d'aborder le processus de prise de décision. On ne peut pas faire de sorte que tout le monde soit content, mais il faut trouver les points communs entre les différents membres du GAC. Or, s'il y a un problème où un pays en particulier, ou bien certains pays, sont en désaccord profond, il faudrait qu'on le prenne en compte. C'est ce que nous avons fait par le passé, dans le cas du .SPA, .ISLAM, par exemple, ou pour l'utilisation de .ID ou d'autres noms de domaine que nous voudrions réserver. Il est peut-être acceptable pour Google mais nous voudrions le réserver pour l'Indonésie donc il pourrait y avoir des désaccords d'un pays à l'autre.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, Ashwin.

Bien évidemment, nous ne prévoyons d'abandonner notre approche consensuelle au sein du GAC. Nous devons maintenant redéfinir nos

principes opérationnels et nos principes de travail, dans le sens où il faudrait peut-être qu'on soit plus clairs qu'auparavant. Il faut expliquer clairement que les décisions sont consensuelles, sans objection, ou alors si on a un consensus généralisé ou si c'est un consensus approximatif. C'est-à-dire qu'il faut que l'on explique quel est le niveau de consensus du GAC au moment de présenter différents avis. Ce n'était pas le cas auparavant, personne ne nous avait jamais demandé cela, mais nous devons suivre cette exigence formelle dans l'avenir, vu que le GAC va devoir refléter la diversité de points de vue. C'est ce que nous avons fait mais l'idée de consensus n'était pas définie, au niveau des statuts constitutifs, en tout cas.

Donc la recommandation de la proposition du CCWG qui est liée au consensus du GAC nous fait penser à ce dont parlait l'Iran. Cette idée d'essayer d'empêcher qu'un pays ou un petit groupe de pays empêche le GAC de parvenir à une décision. Nous devons trouver un moyen pour essayer de prévenir, d'éviter ce type de situations. On devrait peut-être lutter pour nous mettre d'accord sur un mécanisme qui empêche ce type d'entrave, mais on sait tous ce que pense l'autre, on sait sur quoi on est d'accord, on sait où nos attentes varient, et il faut que l'on commence à travailler tout de suite, que l'on essaie de régler les problèmes, de résoudre les divergences.

Il y a plus de personnes qui souhaiteraient prendre la parole, donc nous allons passer à la session suivante par la suite. Je vois le Royaume-Uni et l'Iran.

ROYAUME-UNI : Merci, monsieur le Président.

Il me semble qu'il serait utile de se rappeler qu'au moment de suivre la piste ou le trajet de l'intervention progressive, on doit suivre différentes étapes, donc une question ne surgit pas toute seule d'un jour à l'autre.

THOMAS SCHNEIDER : Oui, nous avons 347 jours.

ROYAUME-UNI : Exactement. La période comptera une étape de forum où le GAC participera activement. Il y aura beaucoup d'occasions pour tenter de résoudre les différences d'avis. Je suis donc optimiste à ce sujet.

Mais lorsque je parlais, tout à l'heure, du cadre de certaines décisions, je pensais surtout à l'intervention progressive et dans ce sens, je pense que ce sera notre travail de prendre des décisions. Nous avons déjà une certaine expérience en la matière, mais on aura une série d'étapes plus longues avant d'arriver à cela.

THOMAS SCHNEIDER : Oui, comme vous dites, personne ne sera pris par surprise. Le processus est créé de telle manière que cela prend du temps d'arriver au moment de la décision. On aura donc la possibilité de prévoir

l'avancement des discussions, de manière à essayer de résoudre les controverses avant même le moment de la prise de décision.

Il s'agit de mécanisme d'intervention progressive, comme on le disait, donc l'un des objectifs est de nous permettre d'identifier des éléments de discipline pour nous empêcher d'arriver à un point tel que l'on doive appliquer les mesures de discipline. Le fait que ces mécanismes existent a un effet sur les processus, ça nous permet de travailler au préalable pour ne pas en arriver à appliquer ce type de mesures. Il faut également évaluer la situation, analyser la quantité de fois où on a dû appliquer ce type de mesures. Donc ajustons nos attentes pour informer nos décisions. Il faut que l'on sache exactement de combien de cas on parle. Ce pourrait être aucun, ce pourrait quelques uns, tout dépend.

J'ai l'Iran, maintenant.

IRAN :

Merci, monsieur le Président.

Premièrement, il faut que l'on traduise la partie du communiqué de Marrakech qui porte sur cette question. La volonté du GAC de participer à la prise de décision suivant des conditions qui n'ont pas été définies, pour l'instant. Il faut donc absolument que l'on définisse ces conditions. La question n'a pas encore été discutée pour l'instant

et il a été spécifié qu'il faudrait que l'on établisse ces conditions pour pouvoir participer.

S'il y a une réunion virtuelle, le problème serait qu'afin d'avoir un consensus à la réunion virtuelle, d'après mon expérience, il est difficile de participer parce qu'on ne sait pas si la personne qui participe a la faculté, l'autorité d'exprimer l'avis de ce gouvernement en particulier. Ou alors il ne faut pas dire que le but de la réunion de demander aux différents membres du GAC quel est leur avis concernant une question spécifique. Ou alors si la personne qui répond à un courrier électronique a le pouvoir de s'exprimer au nom de son gouvernement. C'était exactement le cas dans d'autres organisations de l'ONU. C'est pourquoi le vote par email et le vote virtuel ne sont pas autorisés. Il faut que l'on ait l'autorisation spécifique ou des agents de liaisons spécifiques pour chaque délégation. Si vous avez une réunion en personne, ce n'est pas un problème, le représentant peut parler en tant que membre du GAC, il a une délégation qui le représente. Mais la personne qui répond par courrier électronique pourrait être quelqu'un d'autre en son propre nom.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Kavouss. Vous avez peut-être raison. Il est vrai qu'on a fait des progrès techniques et qu'il y a de nouvelles façons de conclure des

accords, de signer des contrats, le panorama change et nous avons devant nous des problèmes sérieux.

Je pense cependant que si cela est correctement communiqué, que les membres du GAC savent quelles seraient les exigences pour leur permettre d'avoir des droits équivalents ou l'autorisation équivalente, au bout du compte, s'il vous faut une autorisation, il vous en faudra une que vous preniez la décision devant l'écran de votre ordinateur ou dans une salle. L'idée est la même, il faut tout simplement adapter nos moyens. Cela devrait être fait en interne, au sein du gouvernement de chaque pays. Il faut que l'on se batte pour obtenir ce type d'autorisation pour les téléconférences, mais ce changement technologique générera sans doute ce type d'impact.

La seule différence, c'est qu'on n'est pas en mesure de regarder le reste du monde à travers l'ordinateur. Ce n'est pas comme si on était tous dans la même salle. C'est la seule différence que j'identifie.

Voilà la fin de notre séance. C'était une séance très productive. On n'a plus le temps de continuer. Il nous reste beaucoup de travail à faire, Tom nous aidera à l'accomplir et nous invitons tous les membres à le soutenir, à nous soutenir, et je m'attends à faire des progrès là-dessus.

Je reviendrai sur le comité permanent des clients pour dire que nous pourrions peut-être résoudre en une minute la question de savoir si nous voulons avoir un agent de liaison ou pas. Je n'ai pas entendu

d'objections là-dessus, donc je vous demanderai à ce moment-là de valider rapidement que nous proposons de désigner un ou deux agents de liaison auprès de la PTI. C'est une structure que le CWG a proposée et c'est le CWG qui nous a demandé de désigner des représentants, n'est-ce pas? Donc nous allons passer quelques temps, d'ici deux semaines, à nous assurer qu'il y aura un agent de liaison du GAC auprès du CSC qui est le comité permanent des clients.

Je vois des gens qui hochent de la tête et je ne vois pas d'objections, donc c'est fait. Vous voyez, c'est ça l'avantage des réunions en personne, ça nous permet d'aller plus vite, merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]